



**Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 12 octobre 2020**

N°11 – D. 12.10.2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.5. Sortie d'inventaire d'un bien immobilier

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, ALTISEN Karine, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, CORVAISIER Bénédicte, PUGÉAT Véronique, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques.

Membres représentés : MERMILLOD Martial (donne procuration à MERLE Elsa), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), TERRIER Laurent (donne procuration à RIFFARD Coline), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu la délibération n°10 – D. 27.10.2017 du conseil d'administration de l'UGA,
Vu le passage en commission permanente le 1^{er} octobre 2020,

Considérant la vente, le 9 juillet 2020 pour 838 281€, du bâtiment situé à Saint-Martin-d'Hères, au 17 rue du Tour de L'eau, comprenant un amphithéâtre de 200 places, huit salles, huit bureaux, un grand hall, des parkings, des espaces verts sur une surface de deux mille quatre cent cinquante-cinq mètres carrés (2 455 m²) ;

Considérant que la valeur nette comptable résiduelle s'élève à 466 424,26€ au 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'il convient en conséquence de sortir ce bien du patrimoine et de l'inventaire de l'Université Grenoble Alpes ;

Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA d'approuver la sortie d'inventaire du bien cité ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	31
Membres représentés	6
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la sortie d'inventaire du bien cité ci-dessus.

Publié le : 08/12/2020

Transmis au Rectorat le : 08/12/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 12 octobre 2020
Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.